Published on *Mairie de Nargis* (http://www.mairie-nargis.com)

Déclaration préalable

Jour franc

Définition de glossaire
Mis à jour le 21 septembre 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Jour qui dure de 0h à 24h. Un délai calculé en jour franc ne tient pas compte du jour de la décision à l'origine du délai, ni du jour de l'échéance. Si le délai s'achève un samedi, un dimanche ou jour férié, il est reporté d'un jour.

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/urbanisme/declaration-prealable?publication=R1008